

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle 214 de l'hôtel de ville, le **lundi 12 novembre 2018** à compter de **18 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présentes :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Jean-Sébastien Bourque, Directeur du Service de l'urbanisme

Est absente :

Madame Geneviève Braconnier, conseillère

ADMINISTRATION

354-11-18

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

ADOPTÉE

355-11-18

AUTORISATION D'ÉMISSION DE PERMIS - PLAN D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURAL - PIIA (RÈGLEMENT 802-05) - 176, ROUTE 132 EST

Considérant la demande d'émission de permis déposée pour un agrandissement de l'entrée et une modification de l'enveloppe du bâtiment au 176, Route 132 Est;

Considérant le rapport soumis par le Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme à émettre un permis pour un agrandissement de l'entrée et une modification de l'enveloppe du bâtiment au 176, route 132 Est, tout en respectant la condition suivante :

- Le promoteur devra déposer une version finale du plan 3D auprès du directeur du Service de l'urbanisme. Cette version ne constitue toutefois pas un préalable à l'obtention des permis pour le coulage du béton. Il devra être déposé avant le début des travaux de modification de l'enveloppe du bâtiment.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT 1079-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 926-13 RELATIF AU PLAN D'URBANISME - AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller monsieur Jean-Pierre Querry à l'effet que le Règlement 1079-18 modifiant le Règlement 926-13 relatif au plan d'urbanisme, sera adopté à une séance ultérieure.

**RÈGLEMENT 1080-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 927-13
(CRÉATION DE LA ZONE MA.16 À PARTIR DE LA ZONE IC.1) - AVIS DE MOTION**

Un avis de motion est donné par le conseiller monsieur Jean Cormier à l'effet que le Règlement 1080-18 modifiant le Règlement de zonage 927-13 (Création de la zone Ma.16 à partir de la zone Ic.1), sera adopté à une séance ultérieure.

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Aucune question n'est soumise.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 18 h 40.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière